



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DE LA TSHOPO
ASSEMBLEE PROVINCIALE
3^{ème} Législature



Le Président

Kisangani, le 15 AVR 2024

N° AP/TSH/CAB/PRES/ KLM/ 110/2024

Objet : Nouvelles révélations dans le scandale de l'huile de palme en RDC : des mesures urgentes doivent être prises dans le cadre de la médiation

Accusé de réception

A Monsieur JEAN FRANCOIS MOMBIA ATUKU,
PCA MANAGER RIAD-RDC
Tél : 00243847122924
Nouvelle Galerie présidentielle,
Local prosec, 1^{er} niveau.
à KINSHASA-GOMBE

Monsieur le PCA Manager,

J'ai lu avec beaucoup d'attention la copie me destinée de la lettre des organisations de la société civile du 04 avril 2024 adressée respectivement à Monsieur NIELQ AMEN BMZ State Secretary of Germany, Madame BRUIS SLOT, Ministre des Affaires Etrangères Pays-Bas, Madame Caroline GENNEZ, Ministre de la Coopération en développement de Belgique par laquelle elles révèlent le conflit qui oppose la société PHC/LOKUTU et les communautés riveraines au sujet des titres fonciers, d'une part de la société et d'autre part des communautés riveraines.

A cet effet, je suis de l'avis émis par les organisations de la société civile, celui d'arrêter la médiation dans le but de chercher comment accompagner les communautés riveraines sur le plan juridique. Je souhaite que l'organe délibérant de la Tshopo, en sa qualité de représentant de la population, soit associé lorsque les négociations vont reprendre.

A la même occasion, je vous invite à mon office de travail pour plus d'éclaircissements.

Veuillez agréer, Monsieur le PCA Manager, l'expression de ma considération distinguée.



Honorable KANGA LONDIMO Mateus
Président

Assemblée provinciale de la Tshopo
Avenue lac Kisale n° 11, Commune Makiso Kisangani
Site web: www.assembleeprovinciale-tshopo.cd